

La Loi sur la Transition Énergétique, passée en première lecture à l'Assemblée Nationale en octobre dernier, arrivera au Sénat en Février pour revenir à l'Assemblée en vue d'un vote définitif certainement vers le mois de juin.

Cette loi touffue¹ a suscité des réactions diverses : certains contestent les objectifs ; d'autres y voient enfin une orientation vers une transition énergétique que tout le monde sait maintenant nécessaire et urgente, après les rapports de plus en plus alarmistes des experts internationaux.

De notre point de vue, malgré des intentions louables sur certains points, cette loi se condamne elle-même en refusant de sortir du cadre libéral. Elle continue à courir après une croissance – fut-elle verte – génératrice de surconsommation et n'intégrant pas la finitude des ressources; elle refuse de remettre le secteur de l'Énergie aux mains des intérêts collectifs – donc publics, approfondissant au contraire les privatisations ; elle reste dans le cadre d'une politique d'austérité dont on constate tous les jours les ravages, ce qui interdit de débloquer les moyens publics nécessaires pour des investissements et des créations d'emplois liés à cette transition ; elle « fait avec » les lobbies industriels qui ont probablement déjà coûté leur poste à deux ministres de l'Énergie sous la présidence de F. Hollande ; elle n'opte pas pour un scénario énergétique clair laissant un flou irresponsable sur l'évolution de la part du nucléaire ; elle est indigente sur le volet essentiel du transport – en particulier sur le développement des transports en commun et sur l'accompagnement d'une sortie du gasoil ; elle fait l'impasse sur une véritable politique de Recherche, laissant celle-ci à la main des entreprises ou soumettant son financement à des appels à projets sans cohérence d'ensemble ; elle ne donne pas les gages nécessaires de transparence sur les décisions, la mise en place et le suivi des politiques liées à la transition énergétique ...

Nous donnons ici notre analyse de la loi sur l'ensemble du volet Énergie, mais avec un zoom sur la partie électricité.

Des pistes certes intéressantes

On ne peut que saluer l'ambition affichée de promouvoir une économie plus sobre, avec un objectif ambitieux de division par deux de la consommation d'Énergie et un accent mis sur la rénovation des bâtiments. De même, la volonté de diversifier le mix électrique est positive, tout comme le développement de véhicules électriques en remplacement des véhicules à essence ou gasoil, ou les efforts pour atténuer le phénomène de précarité énergétique.

Cette loi a le mérite de créer un cadre de discussion entre les différents acteurs de la transition énergétique et de mettre l'accent sur l'environnement et la santé. Mais dans le même temps, **elle se soumet à des intérêts privés pour la mise en œuvre de ces objectifs, ce qui condamne à l'échec.**

Une loi qui mélange objectifs écologiques et économiques

Cette loi se donne comme objectifs de préserver la santé humaine et l'environnement, mais aussi de répondre aux problèmes de l'emploi, de la croissance, du pouvoir d'achat, de la compétitivité des entreprises...

Soyons honnêtes : réduire drastiquement notre consommation d'énergie, faire face à l'épuisement des ressources naturelles, développer de nouvelles filières de production d'énergie exploitant des sources renouvelables, tout cela a **peu de chance de se faire sans coût supplémentaire, du moins à court et moyen terme.**

Au lieu de débattre sans fin sur les coûts comparés de l'éolien et du nucléaire, ou du solaire et du gaz (éventuellement de schiste), **osons dire que ce critère n'est certainement pas le critère essentiel**². D'ailleurs, personne ne sait évaluer ces coûts

¹ 165 articles qui balayent les thèmes de la rénovation des bâtiments, du transport, de la lutte contre le gaspillage et des déchets en lien avec l'économie circulaire, du développement des énergies renouvelables, du nucléaire

² Rappelons d'ailleurs qu'avec un tel critère, le programme nucléaire n'aurait jamais été lancé (Pierre Messmer, l'un de ses initiateurs en tant que Premier Ministre, avait d'ailleurs annoncé qu'il faudrait accepter une énergie plus chère)

sur le long terme. Le coût du nucléaire, pourtant une filière « historique », était évalué à 32€/MWh par une étude publique de 2004³, il a été vendu à 110€/MWh l'an dernier au Royaume-Uni. Sans compter des coûts de démantèlement, de traitement des déchets ou d'accident impossibles à chiffrer. Les coûts du solaire ont été chutés ces dernières années, cette tendance va se poursuivre. Et qui peut prévoir l'évolution des prix du gaz ?

Le problème essentiel n'est pas le coût du kWh, mais **la garantie d'un accès pour tous aux usages de première nécessité** (qui doivent être gratuits, avec un tarif progressif au-delà des besoins de base), **une baisse de consommation** combinée à une meilleure efficacité énergétique, **la sortie d'un système productiviste** irresponsable écologiquement, **une production industrielle et une organisation sociale plus sobres en énergie**, des filières énergétiques avec **une moindre empreinte écologique**. Et cela passe par un tarif réglementé permettant une répartition équitable des coûts, mais aussi par des politiques économiques et sociales différentes, pas par une course au moindre coût ni même au moindre prix moyen de l'énergie !

La précarité énergétique, par exemple, pourrait être efficacement éradiquée - et ce, quels que soient les prix de l'énergie - en instaurant la gratuité que nous revendiquons pour les usages de première nécessité (y compris pour les transports de proximité). Par ailleurs, un plus juste partage des richesses et du travail répondrait déjà en grande partie à ce problème de précarité énergétique, qui n'est qu'un volet d'une précarité globale.

De même, vouloir lutter contre les délocalisations et défendre la compétitivité des industries françaises par une baisse des prix de l'énergie est une impasse. **Un modèle économique basé sur le dumping énergétique conduirait à une catastrophe écologique**, tout comme un modèle basé sur le dumping social conduit à un désastre social. Il est normal - et même souhaitable - de pénaliser les produits fortement consommateurs d'énergie ou polluants. D'autres moyens existent pour protéger l'industrie française, et ils n'ont rien à voir avec une loi sur la transition énergétique ; par exemple, **soutenir la demande locale plutôt que de privilégier les exportations, créer des emplois publics non délocalisables**, etc. Au passage, l'industrie allemande se porte mieux malgré une énergie chère.

Enfin, pourquoi la **question de l'emploi** figure-t-elle dans les objectifs d'une loi sur la transition énergétique ? Il s'agit certes d'une contrainte à prendre en compte dans la mise en œuvre de cette loi, mais pas d'un objectif. Cette contrainte **ne doit pas servir d'alibi** pour défendre telle ou telle filière, ce choix devant être guidé avant tout par un objectif de préservation de l'environnement et de la santé des populations. Choisir une filière plutôt qu'une autre parce qu'elle « occupe » plus de salariés est aberrant : des gisements d'emplois presque infinis et non délocalisables existent, notamment dans la transition énergétique (rénovation des bâtiments, le déploiement des énergies renouvelables, développement des transports publics). Rappelons qu'un plus juste partage du temps de travail est sans doute la meilleure façon de répondre à cette question.

De même, renoncer à fermer telle ou telle centrale parce que cela « tuerait » de l'emploi local est absurde. Une telle décision doit être prise sur des critères environnementaux. Aujourd'hui, **la principale crainte des salariés face à la fermeture des centrales nucléaires et thermique tient à l'absence de perspectives d'évolution ou de reconversion dans d'autres filières, au sein de l'entreprise** (ou plus généralement des entreprises des IEG sous statut), et non au principe-même de ces fermetures. L'Etat a le devoir et les moyens d'assurer un accompagnement social de qualité, à condition d'anticiper de telles décisions. Nous y serons particulièrement vigilants en tant qu'organisation syndicale.

Ne mélangeons pas tous les problèmes, cessons d'instrumentaliser la question de l'emploi ou du pouvoir d'achat !

Notre société est bien plus riche qu'au lendemain de la guerre : elle a les moyens de financer une transition énergétique qui garantisse l'avenir de tous, tout en améliorant dès aujourd'hui les conditions de vie des plus démunis, même si cela passe par une hausse globale des prix de l'énergie.

Une loi qui laisse l'Énergie prisonnière du marché

On aurait pu espérer qu'enfin un bilan soit tiré de l'ouverture du secteur énergétique à la concurrence et aux intérêts privés, qu'enfin on constate les dégâts causés par cette ouverture en termes financier, social, environnemental, démocratique. Mais il semble que la puissance des lobbies ne permette pas une telle remise en cause. Les rédacteurs de cette loi, en se soumettant à ce cadre ultralibéral, condamne le pays à l'inefficacité et à la navigation à vue en matière énergétique.

Changer de référentiel en matière énergétique nécessite des investissements qui appellent une planification à long terme, permettant, à l'issue d'un débat qui doit être démocratique, de se mettre d'accord sur les objectifs d'une politique

³ Etude DIDEME (Direction de la Demande et des Marchés Énergétiques), fiche 5 : Coût complet du nucléaire et hypothèses de financement.

énergétique attendus par les citoyens, pour ensuite construire un scénario énergétique – et en particulier électrique, de le confronter à celui des autres pays (et en particulier des pays de la plaque européenne), et de le mettre en œuvre. Dans le domaine de l'électricité et du gaz, **le modèle du monopole public a montré sa capacité à développer des filières** (notamment nucléaire, mais également hydraulique), même si le volet démocratique laissait à désirer. L'expérience récente de libéralisation montre au contraire la gabegie liée à la duplication de systèmes d'informations, la désoptimisation d'un système par nature intégré et complexe⁴, la dégradation des conditions sociales, mais aussi l'incapacité du marché à développer de manière harmonieuse de nouvelles filières : chaque acteur essaie d'optimiser ses intérêts qui souvent n'ont rien à voir avec l'intérêt collectif, sans visibilité sur le long terme, au gré des changements de réglementation qui, eux-mêmes, tentent de répondre au coup par coup à des comportements opportunistes. Cette désintégration du système a multiplié le nombre d'intermédiaires qui veulent tous maximiser leurs profits sur le dos d'un usager captif (car l'électricité est un bien essentiel). C'est ainsi que la filière photovoltaïque, après avoir créé des milliers d'emplois, n'a pas réussi à les pérenniser (14 500 emplois en moins dans ce secteur entre 2010 et 2012⁵) ; la production de panneaux solaires a été délocalisée massivement en Chine ; et la filière éolienne connaît les mêmes difficultés.

Non seulement la loi sur la transition énergétique ne revient pas sur cette marchandisation de l'énergie, mais elle continue même à restreindre la sphère publique, notamment en y inscrivant l'ouverture prochaine à la concurrence de 25% des concessions hydrauliques détenues principalement par EDF⁶, en poursuivant la libéralisation du Rail malgré un échec évident, en comptant avant tout sur les moyens privés pour investir dans l'Énergie ...

La cession au privé⁷ et la mise en concurrence de l'électricité hydraulique est particulièrement préjudiciable à l'efficacité du système, puisque l'électricité hydraulique constitue actuellement la seule énergie renouvelable stockable⁸ et mobilisable en très peu de temps, donc précieuse pour la régulation du système : son utilisation aux périodes de très haute consommation est au cœur des programmes d'optimisation du système électrique.

Ces privatisations de rentes contribuent à assécher le budget l'Etat, servant de justification à de nouvelles privatisations et plans d'austérité, dans une fuite en avant mortifère. Cela est particulièrement bien illustré actuellement par la situation des autoroutes, pour lesquels l'Etat s'est « coincé » lui-même par une délégation au privé très coûteuse. L'exemple de l'eau est également très parlant : les études montrent que la délégation au privé de sa gestion conduit à des prix significativement plus élevés⁹.

Ces mises en concurrence ont été imposées par des Directives Européennes initiées et soutenues par nos Gouvernements et par des lobbies privés, dans un processus hors de tout contrôle démocratique (aucun débat public, une opposition unanime des commissions compétentes à l'Assemblée et au Sénat). Il est plus que temps de les remettre en cause ou d'y désobéir.

Quant à l'absence de transparence, principal reproche adressé – en grande partie à raison – à l'ancien monopole, elle est bien pire aujourd'hui : rien ne peut être divulgué, pas même les scénarios censés engager les choix collectifs en matière énergétique ; tout devient confidentiel, au nom de la protection des intérêts industriels des différents acteurs.

Des moyens publics très largement insuffisants

Au lieu de se tourner vers des moyens privés très incertains et de toutes façons bien plus coûteux au final pour la collectivité, l'Etat pourrait investir directement de l'argent public, à condition de **sortir de cette politique d'austérité absurde**. Par exemple, l'Etat pourrait financer les travaux de rénovation nécessaires à la réduction de la consommation et se rembourser à long terme sur l'économie d'énergie engendrée : ces travaux sont en effet quasiment toujours rentables sur la durée. Il

⁴ Une illustration du caractère intégré du système électrique : le développement d'éoliennes, qui produisent de l'électricité de manière intermittente, impose d'éventuels renforcements du réseau, mais également la mise en place de stockages et/ou un pilotage de la consommation permettant de consommer davantage aux périodes de production de l'éolien et moins aux autres périodes, si l'on veut éviter le développement d'unités capables de démarrer et de s'arrêter facilement (en général des unités thermiques). Cela ne peut donc pas être une décision d'un acteur isolé.

⁵ « Les emplois du photovoltaïque en France [ont] chuté de 32 500 en 2010 à 18 000 en 2012 ». Les Echos, 22/4/2013

⁶ EDF détient aujourd'hui 81% des concessions hydrauliques, et GDF 12% au travers de la SHEM et de la CNR

⁷ L'article 29 de la loi prévoit un recours possible à des Sociétés d'Économie Mixtes (SEM) pour permettre de maintenir un contrôle public dans l'exploitation des concessions hydrauliques. Mais la part publique de ces SEM, initialement prévue pour être majoritaire, serait actuellement réduite à 34%, sous la pression probable des lobbies et de la commission européenne !

⁸ En retenant l'eau dans les barrages et en choisissant à quel moment la turbiner

⁹ D'après une étude UFC-Que Choisir, 2009, jusqu'à 30 % plus cher dans une gestion privée. D'après la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régie), en 2011, cet écart serait plutôt de l'ordre de 15%.

pourrait même développer une filière publique de la rénovation énergétique. Or la Loi propose la création d'un Service Public de la Performance Energétique, certes positif, mais qui se limite à un rôle de fournisseur d'information et de conseil.

De même, l'Etat pourrait développer une filière photovoltaïque et éolienne, pérenne et avec des débouchés garantis. **Une telle implication de la Puissance Publique** – intégrant les niveaux de décentralisation nécessaires – **faciliterait par ailleurs grandement la reconversion des salariés travaillant dans les filières en décroissance.**

Le manque de moyens de l'Etat perpétuellement avancé pour justifier tous les bradages au privé des filières essentielles comme l'énergie ne tiennent pas. Une part de l'épargne privée – plus florissante que jamais - pourrait être utilisée (avec un mécanisme de type « livret A » par exemple). Des emprunts d'Etat, avec des taux aujourd'hui quasiment nuls, seraient également envisageables.

Une feuille de route bien trop imprécise

Ce refus de la Puissance Publique de s'engager suffisamment se traduit également par des flous très préjudiciables à la réussite d'une transition énergétique (et notamment à la reconversion des salariés). **Ainsi, comment peut-on annoncer dans une même loi que la part du nucléaire dans la production électrique baissera de 75 à 50%, que la consommation sera divisée par deux... et que la puissance nucléaire installée pourra rester à son niveau actuel ?** Il y a là un mystère mathématique, à moins de tabler sur un développement massif des exportations – hypothèse qu'il faudrait alors expliciter et confronter avec celles des pays voisins.

De même, l'absence de plan de développement des transports publics et l'absence de remise en cause du modèle économique productiviste posent problème.

Que dire également de **l'absence de prise en compte sérieuse de la lutte contre les pollutions aux particules fines**, dont une étude montre qu'elles sont responsables aujourd'hui, de 42000 décès prématurés en France chaque année¹⁰ ? Cette absence de cap clair a été illustrée dernièrement par les annonces contradictoires sur l'autorisation des feux de cheminée en région parisienne. Elle conduit également à une politique illisible sur le diesel, leur part continuant à croître dans le parc français, en raison notamment de subventions publiques !

Sur cette question comme sur d'autres, le flou est maintenu par l'absence d'organisme d'expertise ayant accès à l'information et pourvoyant également une information de qualité, respectant le pluralisme, financé par le Public et délibérants en toute transparence.

Ce que nous aurions voulu voir dans la Loi

- ✓ **La sortie du marché du secteur de l'Energie**, avec l'interdiction de toute appropriation privée de moyens de production et de ressources naturelles (notamment l'exploitation des barrages hydrauliques) et le retour à un monopole public en redéfinissant clairement les missions de service public, avec des niveaux décentralisés et garantissant un contrôle citoyen meilleur que par le passé.
- ✓ L'organisation d'un débat démocratique se soldant par un référendum sur **le choix d'un scénario énergétique**
- ✓ La création d'un **groupe d'experts**, s'inspirant du GIEC pour le Climat, favorisant l'accès à une information pluraliste et indépendante des lobbies
- ✓ Le développement d'une **recherche publique de long terme** sur l'Energie ainsi que de filières de formation
- ✓ Un plan de **réduction des transports polluants**, passant notamment par une relocalisation des secteurs productifs, le développement de transports collectifs, la priorité du rail sur la route, une politique d'urbanisme conforme à cet objectif
- ✓ Une remise en cause du modèle productiviste et des pistes concrètes de sobriété énergétique
- ✓ Des moyens publics conséquents pour remplir ces objectifs

¹⁰ Rapport *CAFE CBA : Baseline analysis 2000 to 2020* publié en 2005 par le programme CAFE (*Clean Air for Europe*, "Air pur pour l'Europe"), mené par la Commission européenne de 2001 à 2006